ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense : budget

Question écrite n° 78764

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur les mouvements de crédits affectant les programmes budgétaires de la mission « défense ». Au cours des exercices budgétaires, des mouvements de crédits en ouverture et en annulation viennent affecter la programmation initiale. Les rapports annuels de performance (RAP) transmis au Parlement en font la présentation. Depuis l'exercice 2012, les RAP distinguent les ouvertures par voie de fonds de concours et celles par voie d'attributions de produits. Pour les exercices antérieurs, cette distinction n'est pas faite et ne permet pas une analyse pluriannuelle. Aussi, il lui demande de préciser, par programme budgétaire de la mission « défense », le montant total des ouvertures de crédits par voie de fonds de concours et celles par voie d'attributions de produits pour les exercices budgétaires 2007 à 2011.

Texte de la réponse

La répartition des fonds de concours (FdC) et des attributions de produits (AdP) entre les programmes de la mission « défense », pour les exercices budgétaires 2007 à 2011, est présentée dans le tableau figurant ci-après :

Programmes	2007		2008		2009		2010		2011	
	FdC	AdP	FdC	AdP	FdC	AdP	FdC	AdP	FdC	AdP
144	14,95	0,27	16,99	1,39	6,96	1,64	0,63	0,07	0,00	1,51
146	0,02	82,46	0,07	92,25	6,74	70,26	2,18	73,18	16,38	62,68
178	0,17	471,01	2,89	595,06	1,74	618,34	2,38	613,75	1,38	861,75
212	9,60	29,32	1,88	2,60	0,54	1,71	0,30	2,47	2,76	4,80
Total(enM€)	24,74	583,06	21,83	691,30	15,98	691,95	5,49	689,47	20,52	930,74

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78764
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE78764

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 avril 2015, page 3153
Réponse publiée au JO le : 16 juin 2015, page 4544